



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



LE SONDAGE CANADIEN SUR LA VICTIMISATION EN MILIEU URBAIN

Les victimes d'actes criminels

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Bulletin

1

Présentation de la nouvelle série de bulletins

Dans le cadre des efforts que fait le Ministère afin de respecter les droits et de satisfaire aux besoins des victimes d'actes criminels, un sondage a été effectué auprès des membres de la collectivité dans le but de connaître ce qu'ils ont éprouvé en tant que victimes et leurs réactions face au crime. Plus de 61 000 Canadiens dans sept centres urbains du pays ont été interviewés. Il s'agit probablement du plus important sondage du genre jamais entrepris au Canada. Actuellement, les statistiques sur la criminalité sont établies à partir des crimes signalés, des interventions policières et des résultats de poursuites, et sont souvent contradictoires. Aucune n'est à même de donner un juste aperçu de l'activité criminelle au Canada.

Les résultats du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain constituent une excellente source de renseignements sur les victimes de certains actes criminels, les risques et les répercussions de la victimisation ainsi que sur l'importance et la répartition des crimes signalés dans nos communautés. Ils nous donnent également une excellente idée de ce

que le public sait des programmes de prévention du crime et d'indemnisation des victimes d'actes criminels, et de sa participation à ces programmes.

Le Bulletin que vous avez entre les mains est le premier d'une série de bulletins fondée sur les conclusions du sondage sur la victimisation, que le Ministère publiera dans les mois à venir. Celui-ci contient des renseignements d'ordre général au sujet des taux de victimisation, de l'importance et de la répartition des crimes et des motifs invoqués par les victimes pour ne pas avoir signalé l'incident à la police. Les suivants traiteront de sujets auxquels le Ministère s'intéresse tout particulièrement, soit les personnes âgées, les victimes d'actes de violence commis par des proches ou par des étrangers, l'introduction par effraction, les vols de véhicules motorisés, le vandalisme, les façons dont le public perçoit la criminalité et le système de justice pénale, la détermination de la criminalité et de la victimisation, ainsi que les facteurs sociaux, environnementaux et saisonniers liés au risque de victimisation.

Certains des résultats préliminaires du sondage ont déjà été publiés dans le rapport du Groupe d'étude fédéral-provincial sur la justice pour les victimes d'actes criminels. J'espère que grâce à ces bulletins spécialisés, toute une gamme de publics intéressés par les services offerts aux victimes, par l'efficacité des services de police et, plus généralement, par la lutte contre le crime et sa prévention auront facilement accès aux conclusions du sondage.

Les sondages sur la victimisation nous ouvrent une perspective vitale sur la complexité et les conséquences du crime. Je suis persuadé que ces rapports feront beaucoup plus que provoquer. Ils éclaireront, j'en suis sûr, nos efforts visant à assurer des services judiciaires humains, équitables et efficaces ainsi que les longs débats sur la meilleure façon d'y arriver.

Le Solliciteur général du Canada,

Bob Kaplan, C.P., c.r., député

Victimes d'actes criminels:

Résultats provisoires du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain

Récemment encore, on avait peu de données fiables permettant de définir quels Canadiens étaient plus susceptibles d'être victimes d'actes criminels ou même combien en avaient été victimes. Les statistiques criminelles officielles, comme les déclarations uniformes de la criminalité, ne fournissent presque aucun renseignement sur les victimes d'actes criminels ou sur le nombre de crimes qui ne sont pas signalés à la police.

Cependant, au tout début de 1982, le ministère du Solliciteur général, avec l'aide de Statistique Canada, a effectué un sondage dans sept grands centres urbains: la région métropolitaine de Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Halifax-Dartmouth et Saint John's. Ce Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain nous a fourni les renseignements les plus complets jamais obtenus en ce qui concerne l'étendue des crimes signalés et des

crimes non signalés en 1981, le risque de victimisation criminelle, les répercussions des actes criminels, l'attitude du public face au crime et au système de justice pénale et les sentiments des victimes à la suite de l'incident.

Afin d'établir une méthodologie permettant d'effectuer des enquêtes sur la victimisation au Canada, on a fait trois grands prétests. Le premier, effectué à Edmonton, visait avant tout à établir une

comparaison entre l'efficacité des entrevues personnelles et celle des entrevues par téléphone. Or, d'après les résultats de cette étude, les données recueillies par téléphone se comparaient aux données obtenues au moyen d'entrevues personnelles, méthode qui est par ailleurs beaucoup plus coûteuse. Le deuxième prétest, fait à Hamilton, visait à analyser et à perfectionner les méthodes d'entrevues par téléphone. Ces recherches ont abouti à l'élaboration des procédés d'entrevues par téléphone utilisés dans le dernier prétest, le Sondage sur la victimisation dans la région métropolitaine de Vancouver (1979), dont peut se procurer un résumé des conclusions principales en s'adressant au ministère du Solliciteur général.

Pendant les mois de janvier et de février 1982, les interviewers de Statistique Canada ont mené des entrevues par téléphone auprès de vastes échantillons de résidents¹ âgés d'au moins 16 ans des sept centres urbains. Les enfants de moins de 16 ans n'ont pas été interrogés, et leur victimisation personnelle n'a pas été signalée par d'autres. Afin de maximiser la fiabilité des souvenirs, on a demandé aux répondants de ne signaler que les incidents qui s'étaient produits entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1981.

Étant donné l'extrême rareté de certaines catégories de crimes (comme les agressions sexuelles), il a fallu obtenir des échantillons très importants afin de pouvoir "recueillir" suffisamment de cas qui soient statistiquement représentatifs de tous les cas réels survenus dans la population à l'étude. L'importance des échantillons variait de 6 910 habitants dans l'une des villes à 9 563 dans une autre, plus de 61 000 personnes ayant été interviewées en tout. Les coûts d'un sondage d'une telle envergure auraient été exorbitants si on avait eu recours aux méthodes d'entrevues en personne. À partir d'appels, on a établi des estimations statistiques pour l'ensemble des habitants âgés d'au moins 16 ans dans les sept villes. Ce sont ces estimations dérivées de statistiques qui sont citées tout au long du présent rapport.

¹ Les numéros de téléphone d'entreprises commerciales ou d'établissements n'ont pas été utilisés dans le présent sondage. Pour plus de renseignements sur la méthodologie utilisée, consulter le prochain rapport du ministère du Solliciteur général intitulé "Mesure de la criminalité et de la victimisation".

Les sondages sur la victimisation nous fournissent des renseignements concernant, non pas toutes les catégories de crimes, mais la plupart de celles que redoute le plus le grand public. Les données sur certains crimes, comme le meurtre, l'enlèvement et les "crimes sans victime", ne pouvant être recueillies au moyen de techniques de sondage, ces crimes ont été exclus. On a aussi exclu les infractions contre les établissements commerciaux.

Les huit catégories de crime visées par le présent sondage sont: l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens personnels, le vol de biens domestiques et le vandalisme. Ces infractions sont classées par ordre de gravité. On en trouvera les définitions complètes à l'annexe 1.

Les incidents où il y a eu perpétration de plusieurs actes criminels différents ne figurent au tableau qu'une seule fois, suivant le crime le plus grave. Ainsi, s'il y a eu simultanément agression sexuelle, vol d'argent et vandalisme, l'incident sera classé dans les tableaux comme une agression sexuelle. Un incident ne sera considéré comme un acte de vandalisme (soit l'infraction la moins grave selon l'ordre de priorités) que si aucun autre crime estimé plus grave n'a été commis en même temps.

Les analyses contenues dans le présent rapport sont fondées sur les catégories générales d'infractions susmentionnées. Il sera possible plus tard d'établir des distinctions plus nettes entre les catégories d'infractions et au sein de celles-ci, à partir d'autres facteurs, à savoir: l'incident a-t-il été mené à terme ou s'agit-il seulement d'une tentative? Les dégâts, les blessures ou la perte financière subie sont-ils importants? Quel type d'arme a été utilisé? Comment les victimes ont-elles réagi? Où et quand l'infraction a-t-elle été perpétrée? Combien y avait-il d'infractionneurs? Combien y avait-il de victimes? Quelles sont les caractéristiques des infractionneurs? Quelles sont les caractéristiques des victimes?

Déclaration uniforme de la criminalité et sondage sur la victimisation

L'impossibilité de déterminer la fréquence et la répartition exactes de la criminalité dans la collectivité est l'une des difficultés les plus fréquentes que rencontrent à la fois les personnes

chargées d'appliquer la loi, les élaborateurs de lignes de conduite et les chercheurs. Bien que les déclarations uniformes de la criminalité fournissent maintenant des statistiques nationales fondées sur des définitions normalisées des crimes et sur des procédures normalisées de comptabilisation, on sait qu'il existe toujours un écart important entre le nombre de cas consignés dans ces déclarations et le nombre réel de crimes.

Nous savons que les pratiques de déclaration des victimes et des témoins ainsi que les modalités de consignation de la police comportent des variantes suivant les régions et quant à la délimitation des catégories, mais il n'a pas été possible jusqu'à maintenant de mesurer ces différences avec précision.

Si les données tirées des sondages sur la victimisation constituent un complément important des statistiques officielles de la police, c'est qu'elles font directement état du chiffre "noir" des crimes réels. On demande aux victimes de décrire et les incidents signalés et les incidents non signalés, et d'expliquer pourquoi ils n'ont pas été signalés. Ces renseignements nous permettent d'étudier les écarts entre les taux de déclaration, d'avoir une idée sur la façon dont les victimes définissent les incidents et, en règle générale, de comprendre mieux que jamais le fonctionnement du système de justice pénale suivant le point de vue de la victime.

Comme nous l'avons déjà mentionné, certains crimes, comme le meurtre ou le crime chez les cols blancs, dont les données ne peuvent être recueillies au moyen de sondages, ont été omis, restreignant d'autant l'éventail des victimes. De plus, dans le présent sondage, on a exclu les cas où les victimes habitaient une région rurale, n'avaient pas le téléphone ou étaient âgées de moins de 16 ans. De même, nos données portent sur les crimes commis contre les résidents des sept centres urbains, quel que soit le lieu de perpétration, et non sur ceux perpétrés, le cas échéant, à l'endroit de non-résidents (touristes ou résidents de banlieue) qui étaient de passage dans la ville.

Risques de victimisation

Comme on peut le constater au tableau 1, il y avait un grand nombre de victimes d'actes criminels dans les sept villes étudiées. Pendant l'année 1981, plus de 700 000 actes criminels à caractère personnel (agression sexuelle, vol

Tableau 1

Sept villes

Taux des incidents

Infractions à caractère personnel Population d'au moins 16 ans dans les sept villes = 4 975 900
Hommes = 2 357 000
Femmes = 2 618 900

Type d'incident	Nombre estimatif	Taux par 1 000 habitants d'au moins 16 ans		
		Total	Hommes	Femmes
Tous les incidents à caractère personnel	702 200	141	154	129
Tous les incidents avec violence	352 300	70	90	53
Agression sexuelle	17 200	3,5	0,8	5,8
Vol qualifié	49 400	10	13	7
Voies de fait	285 700	57	79	39
Vol de biens personnels	349 900	70	66	74

Infractions contre les biens domestiques Nombre total de ménages dans les sept villes = 2 424 900

Type d'incident	Nombre estimatif	Taux par 1 000 ménages
Tous les incidents contre les biens domestiques	898 400	369
Introduction par effraction	227 400	94
Vol d'un véhicule motorisé	40 600	17
Vols de biens domestiques	417 300	172
Vandalisme	213 100	88

Tableau 2

Sept villes

Nombre d'incidents dans certaines catégories choisies et pourcentage des cas non signalés à la police

Type d'incident	Nombre estimatif d'incidents	Pourcentage	Pourcentage des incidents non signalés	Pourcentage des incidents signalés
Agression sexuelle	17 200	1	62	38
Vol qualifié	49 300	3	55	45
Voies de fait	285 700	18	66	34
Introduction par effraction	227 400	14	36	64
Vol de véhicule motorisé	40 600	3	30	70
Vol de biens domestiques	417 300	26	56	44
Vol de biens personnels	349 900	22	71	29
Vandalisme	213 100	13	65	35
TOTAL	1 600 500	100	58	42

qualifié, voies de fait, vols de biens personnels) ont été commis ainsi que presque 900 000 actes criminels contre les biens domestiques (introduction par

effraction, vol de véhicules motorisés, vol de biens domestiques et vandalisme) (tableau 1). Comme l'indique le tableau 2, moins de 42 % de ces in-

cidents ont été signalés à la police. Disons tout simplement qu'un grand nombre de Canadiens ont été victimes d'actes criminels – soit beaucoup plus que ce que révèlent les statistiques criminelles officielles.

Il est bon de noter que la plupart de ces incidents ne comprenaient pas les infractions que nous craignons le plus. Il y a eu, par exemple, relativement peu d'agressions sexuelles ou de vols qualifiés. Les vols de biens personnels (sans contact) et les voies de fait sont beaucoup plus fréquents. De même, parmi les crimes contre les biens, le vol de biens domestiques était le plus fréquent, suivi de l'introduction par effraction et du vandalisme et, enfin, relativement peu de vols de véhicules motorisés.

Bien que dans l'opinion publique le crime soit généralement associé à la violence, pour les Canadiens, il est rarement violent **dans les faits**. Les Canadiens sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes de crimes contre les biens que de crimes contre la personne.

Nous n'irions pas jusqu'à dire cependant que le fait d'être victime n'entraîne pas de souffrances, ni d'effets à long terme. En effet, un grand nombre de recherches ont prouvé que les victimes d'introduction par effraction, en particulier, ressentent parfois une perte d'intimité qui dépasse la souffrance que leur causent leurs pertes matérielles réelles. Cette "invasion" du foyer ravive souvent les inquiétudes et la peur face au crime en général.

Qui sont les victimes?

En répartissant les incidents en deux catégories générales, soit les infractions à caractère personnel et les infractions contre les biens domestiques, on peut calculer les taux par 1 000 habitants ou par 1 000 ménages. Le tableau 1 et le graphique 1 démontrent qu'il y a environ 70 vols de biens personnels par 1 000 habitants de plus de 16 ans dans les sept villes étudiées et que le taux de perpétration du crime est inversement proportionnel à sa gravité. Chaque catégorie présente des différences considérables selon le sexe de la victime. Il n'est guère étonnant de constater que les femmes sont sept fois plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'une agression sexuelle (y compris le viol, la tentative de viol, l'attentat à la pudeur et la tentative d'attentat à la pudeur). Elles sont aussi plus exposées que les hommes à être victimes de vols de biens personnels. Ces derniers sont

deux fois plus susceptibles d'être victimes de vols qualifiés ou de voies de fait (voir le graphique 2).

Le risque de victimisation est étroitement lié au facteur âge. Toutefois, contrairement à la croyance populaire, les personnes âgées courent relativement moins de risques d'être victimes d'actes criminels. En effet, c'est chez les moins de 25 ans qu'a été enregistré le plus fort taux de victimisation pour toutes les catégories d'infractions à caractère personnel, taux qui diminuait rapidement par la suite en fonction de l'âge (voir les graphiques 3 et 4). En fait, le nombre d'agressions sexuelles et de vols qualifiés était tellement bas chez les personnes de plus de 60 ans que les estimations ne sont pas fiables.

La relation entre le revenu et la victimisation est plus complexe. Comme on peut s'y attendre, plus le revenu familial des résidents en milieu urbain est élevé, plus ils risquent d'être victimes d'une forme ou d'une autre de crimes contre les biens domestiques ou de vols de biens personnels. Qui plus est, il est possible que les niveaux de tolérance à l'égard de certaines catégories d'incidents et la capacité de les reconnaître varient selon les groupes de revenus. Ainsi, les résidents à revenus élevés peuvent être plus sensibilisés au vandalisme et plus choqués par celui-ci que ceux à faibles revenus. Cependant, les personnes ayant un revenu moindre risquent autant sinon plus que les autres d'être victimes de crimes à caractère personnel violent — agression sexuelle, vol qualifié ou voies de fait (graphiques 5 et 6, tableaux 3 et 4).

Le train de vie est également une composante importante du risque général de victimisation. Le nombre d'activités hors de la maison chaque mois est l'une des mesures du mode de vie étroitement lié aux risques. Comme le démontrent le tableau 5 et le graphique 7, il existe une forte relation entre le nombre d'activités hors de la maison et les taux de voies de fait, de vols qualifiés, de vols de biens personnels, et une relation moins importante, mais toujours présente, avec les taux d'agressions sexuelles.

Si l'on étudie les types de gens qui risquent le plus d'être victimes d'actes criminels, un grand nombre des mythes populaires ne tiennent plus. En effet, à partir des données sur la victimisation, nous pouvons tracer le profil de la victime de crimes contre la personne: c'est un jeune homme célibataire, vivant seul,

Tableau 3

Taux des incidents selon le revenu familial, par 1 000 habitants

Revenu familial annuel	Agression sexuelle	Vol qualifié	Voies de fait	Vol de biens personnels
Moins de 9 000 \$	7	13	61	61
9 000 à 14 999 \$	4	15	78	70
15 000 à 19 999 \$	4	14	60	72
20 000 à 24 999 \$	3*	9	57	77
25 000 à 29 999 \$	1**	7	52	66
30 000 à 39 999 \$	3*	6	62	80
40 000 \$ et plus	2*	12	69	94

* Comme les nombres réels étaient peu élevés (11 à 20), l'interprétation de ce taux doit être faite avec prudence.

** Comme les nombres réels étaient très peu élevés (10 et moins), l'interprétation de ce taux doit être faite avec extrême prudence.

Graphique 1

Taux des incidents

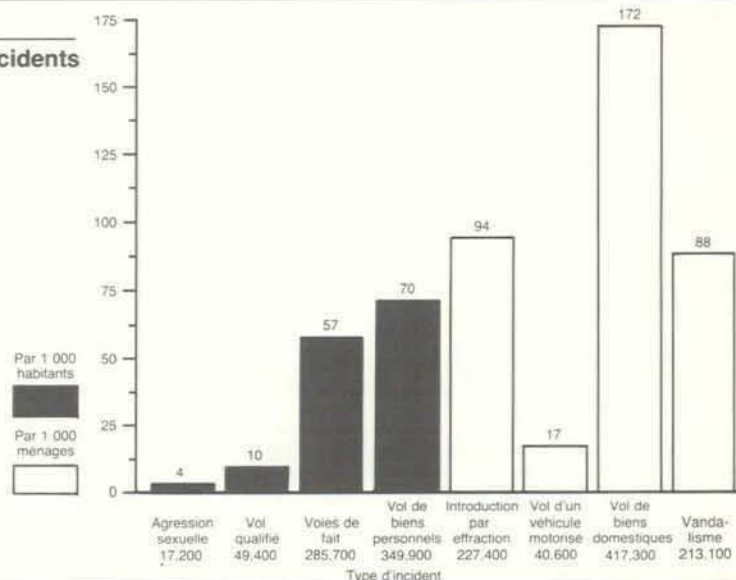


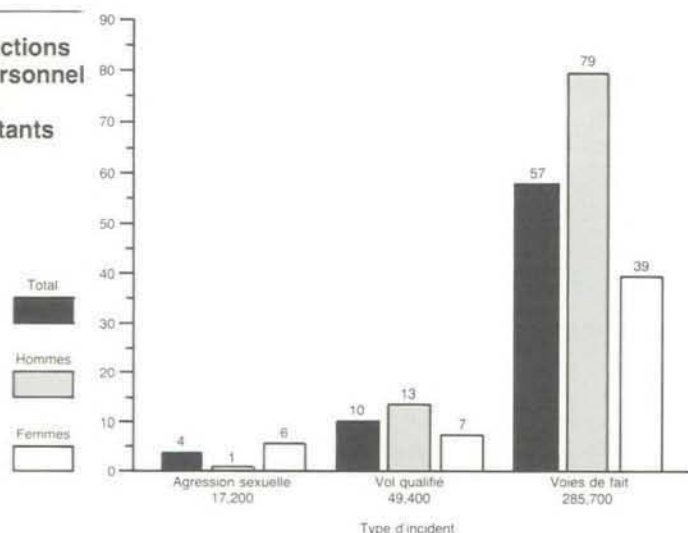
Tableau 4

Taux des incidents selon le revenu familial, par 1 000 ménages

Revenu familial annuel	Introduction par effraction	Vol d'un véhicule motorisé	Vol de biens domestiques	Vandalisme
Moins de 9 000 \$	83	8	99	41
9 000 à 14 999 \$	104	16	150	71
15 000 à 19 999 \$	103	19	176	90
20 000 à 24 999 \$	99	23	225	108
25 000 à 29 999 \$	99	23	208	123
30 000 à 39 999 \$	103	22	229	120
40 000 \$ et plus	113	20	241	128

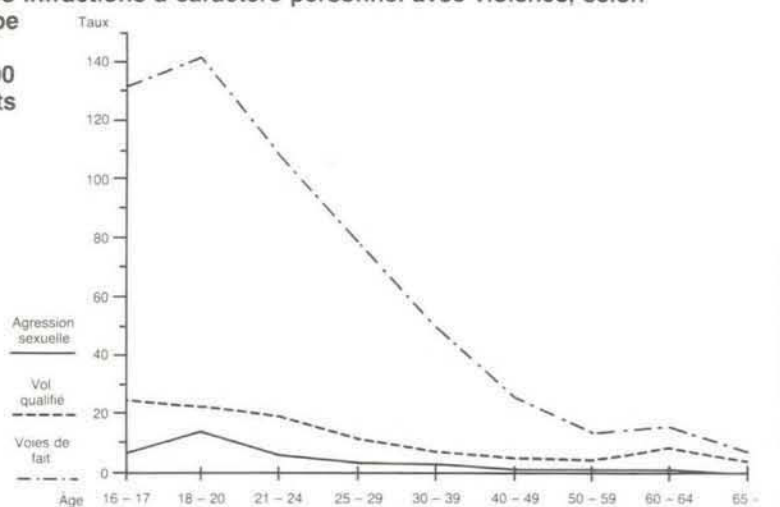
Graphique 2

Taux des infractions à caractère personnel avec violence, par 1 000 habitants



Graphique 3

Taux des infractions à caractère personnel avec violence, selon le groupe d'âge, par 1 000 habitants



Comme les nombres réels d'agressions sexuelles et de vols qualifiés chez les personnes âgées de 60 ans et plus étaient très peu élevés (10 et moins), l'interprétation de ce taux doit être faite avec extrême prudence.

Tableau 5

Taux des incidents selon le nombre mensuel moyen d'activités en soirée, hors de la maison, par 1 000 habitants

Activités	Agression sexuelle	Vol qualifié	Voies de fait	Vol de biens personnels
1 à 9	2	5	21	34
10 à 19	3	6	38	54
20 à 29	4	10	59	88
30 et plus	5	20	119	118

probablement à la recherche d'un emploi ou étudiant, menant une vie sociale active à l'extérieur² — profil qui ne diffère pas tellement de celui que nous pourrions tracer de l'infacteur. Fait révélateur, le jeune homme victime se dit peu inquiet ou craintif face au crime même après avoir été victime.

² Ces facteurs de risque et certains autres feront l'objet d'un rapport ultérieur.

Crimes signalés et crimes non signalés

Comme nous l'avons déjà dit, plus de la moitié des incidents décrits aux interviewers (58 %) n'ont jamais été portés à l'attention de la police. En combinant les résultats obtenus dans les sept villes étudiées, nous constatons que le crime **le plus susceptible** d'être signalé à la police est le vol ou la tentative de vol d'un véhicule motorisé (70 % des incidents ayant été signalés), **le moins susceptible** étant le vol ou la tentative de vol de biens personnels (29 % des cas ayant été signalés) (tableau 6). En règle générale, le taux de déclaration est plus élevé chez les femmes que chez les hommes, notamment en ce qui concerne l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait; de même, les personnes âgées d'au moins 65 ans ont tendance à signaler les incidents plus fréquemment que les victimes plus jeunes.

Les motifs invoqués le plus fréquemment pour ne pas avoir signalé l'incident sont les suivants: l'infraction était d'une importance "trop minime" (motif invoqué dans les 2/3 des incidents n'ayant pas été signalés); "la police ne pouvait rien faire" (61 %); "il s'agissait d'un moment inopportun" ou les victimes "ne voulaient pas prendre le temps nécessaire" (24 %) (tableau 7)³. Pour nombre de personnes, le système de justice pénale serait trop complexe ou trop mêlant, et la perspective de faire partie du processus, à titre de témoin par exemple, est peut-être considérée comme intimidante, coûteuse et longue et, en fin de compte, comme source de désagréments. Toutefois, les problèmes vont au-delà des coûts et du dérangement.

³ La somme des pourcentages ne donne pas 100 %, car les victimes pouvaient fournir plus d'un motif pour ne pas avoir signalé tel ou tel incident.

En analysant, selon la catégorie d'infractions, les motifs invoqués pour ne pas avoir signalé une infraction, on a constaté que les types de motifs invoqués par les victimes d'agressions sexuelles variaient de la moyenne des autres pour certains aspects importants. En effet, elles ont le plus souvent déclaré ne pas avoir signalé l'incident parce que, selon elles, la police ne pouvait rien y faire (52 %). Cependant, presque autant de répondants, soit 43 %, ont dit déplorer l'attitude de la police ou des tribunaux face à ce type d'incidents, motif qui dans l'ensemble n'était invoqué que par 8 % des victimes.

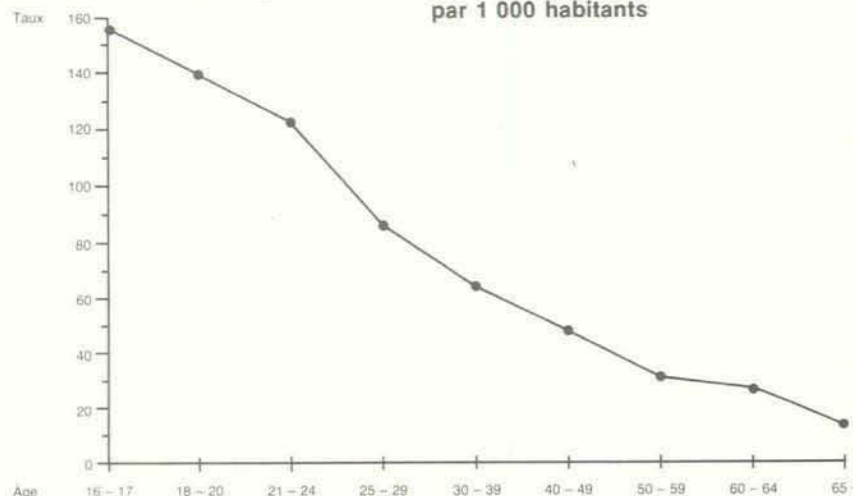
La peur d'un acte de vengeance de la part de l'infacteur était également exceptionnellement fréquente chez les victimes d'agressions sexuelles. En effet, le tiers de celles-ci ont invoqué ce motif pour ne pas avoir signalé l'incident. Généralement, si l'on tient compte de toutes les infractions, seulement 4 % des victimes qui n'ont pas signalé l'incident ont invoqué ce motif. Chez les femmes victimes de voies de fait, la peur d'un acte de vengeance de l'infacteur était mentionnée par 21 % de celles qui n'ont pas signalé l'incident à la police (tableau 8; graphiques 8 et 9).

Comme on pouvait s'y attendre, la majorité des incidents qui n'ont pas été signalés étaient ceux que nous pourrions juger moins graves – c'est-à-dire ceux qui n'entraînaient aucune blessure et peu de pertes matérielles. De fait, la plupart des victimes ont affirmé que l'insignifiance de l'incident les a incitées à ne pas le signaler. Néanmoins, un nombre important de crimes graves – même d'incidents ayant donné lieu à des blessures – ne sont pas signalés. Ainsi, les deux tiers des femmes qui ont été victimes de viol n'ont pas signalé l'incident.⁴ Dans ce cas, le principal facteur inhibiteur semble être celui de l'attitude appréhendée des intervenants au sein du système de justice pénale. De même, les femmes victimes de voies de fait – et particulièrement de celles qui sont infligées par des proches – sont susceptibles d'invoquer la crainte de représailles comme motif pour ne pas avoir signalé l'incident.

⁴ En fait, les femmes étaient plus susceptibles de signaler les tentatives de viol que les viols. Il est possible que la honte que craignent (et que ressentent) un grand nombre de victimes de viol ne soit pas aussi forte chez les victimes de tentatives de viol. Il serait alors moins difficile pour les victimes de tentative de viol que pour les victimes de viol de signaler l'incident.

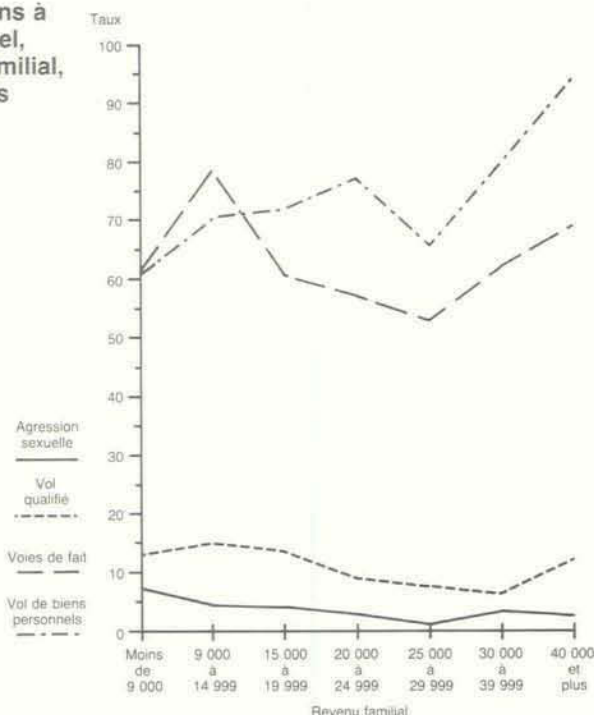
Graphique 4

Taux des vols de biens personnels, selon le groupe d'âge par 1 000 habitants



Graphique 5

Taux des infractions à caractère personnel, selon le revenu familial, par 1 000 habitants



Enfin, les données révèlent que les victimes sont plus susceptibles de signaler les incidents qui ont provoqué d'importantes pertes financières, plutôt que celles qui ont occasionné de la douleur, des blessures ou de la peur. Pour beaucoup, la déclaration d'un crime est moins un acte de justice (ou même de vengeance) qu'un acte beaucoup plus utilitaire visant la réparation, la rétribution ou la récupération.

Peur du crime

Bien que seulement 5 % des résidents des sept centres urbains aient dit ne pas se sentir en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier pendant la journée et que 40 % aient dit ne pas se sentir en sécurité la nuit tombée, les femmes et les personnes âgées étaient beaucoup plus susceptibles d'exprimer leurs craintes au sujet de leur sécurité. Cinquante-six pour cent des

Tableau 6

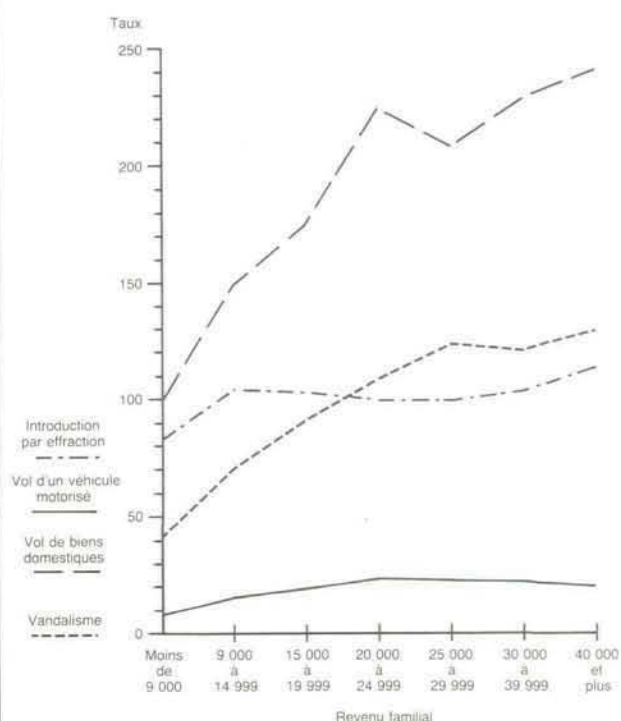
Pourcentage des incidents non signalés selon la catégorie de crime dans les sept villes

	Vancouver	Edmonton	Winnipeg	Toronto	Montréal	Halifax-Dartmouth	St. John's	Sept villes	Echelle	% des différences
	(1)									
Agression sexuelle	68 (5)	85 (7)	67 (4)	60 (2)	50 (1)	71 (6)	60 (3)	62	(50 - 85)	35
Vol qualifié	57 (6)	54 (1)	58 (7)	54 (2)	55 (3)	55 (4)	56 (5)	55	(54 - 58)	4
Voies de fait	66 (4)	68 (6)	77 (7)	64 (2)	61 (1)	65 (3)	67 (5)	66	(61 - 77)	15
Introduction par effraction	39 (7)	38 (5)	38 (4)	35 (3)	34 (2)	39 (6)	32 (1)	36	(32 - 39)	7
Vol d'un véhicule motorisé	29 (6)	23 (1)	27 (4)	28 (5)	33 (7)	26 (3)	26 (2)	30	(23 - 33)	10
Vol de biens domestiques	61 (7)	54 (4)	53 (3)	54 (5)	54 (6)	52 (1)	52 (2)	56	(52 - 61)	9
Vol de biens personnels	71 (4)	70 (3)	75 (7)	70 (2)	69 (1)	72 (5)	74 (6)	71	(69 - 75)	6
Vandalisme	71 (6)	61 (2)	62 (3)	63 (4)	64 (5)	60 (1)	73 (7)	65	(60 - 73)	13
Total	62 (7)	58 (4)	60 (5)	58 (3)	55 (1)	58 (2)	61 (6)	58	(55 - 62)	7

¹ Les nombres entre parenthèses indiquent le rang qu'occupent les villes dans les catégories d'infraction. Le "1" indique que la ville a le plus faible pourcentage des incidents non signalés tandis que le "7" indique la ville ayant le pourcentage le plus élevé.

Graphique 6

Taux des infractions contre les biens domestiques, selon le revenu familial, par 1 000 ménages



Graphique 7

Taux des infractions à caractère personnel, d'activités en soirée, hors de la maison, par 1 000 habitants

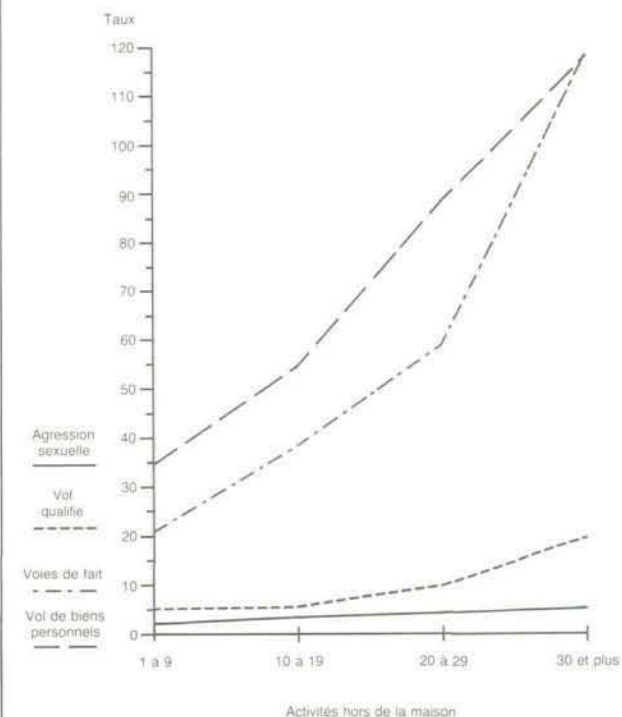


Tableau 7

Motifs invoqués pour ne pas avoir signalé les incidents à la police selon la catégorie d'infraction

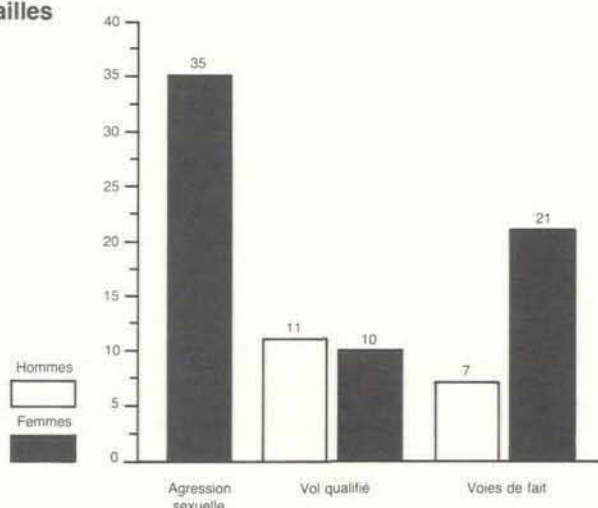
	Agression sexuelle	Vol qualifié	Voies de fait	Introduction par effraction	Vol d'un véhicule motorisé	Vol de biens domestiques	Vol de biens personnels	Vandalisme	Total	%
Rien n'a été volé	33	47	28	42	51	8	6	28	179 000	19
La police ne pouvait rien faire	52	54	51	58	57	64	64	69	564 000	61
Crainte de représailles	33	10	11	3	**	1	2	2	40 000	4
Protection de l'infacteur	16	9	16	5	**	3	5	3	60 000	6
Incident pas assez grave	26	56	63	65	56	71	62	73	606 000	66
Dérangement	**	33	24	20	19	26	24	25	224 000	24
Question strictement personnelle	27	22	29	8	**	7	13	6	123 000	13
Cas signalé à une autorité différente	**	**	7	7	**	7	27	4	109 000	12
Attitude négative de la police	43	14	12	7	**	7	5	6	75 000	8
Pourcentage global non signalé	62	55	66	36	30	56	71	65		
Nombre de cas non signalés	11 000	27 000	185 000	81 000	12 000	227 000	243 000	136 000	921 000	58

Les pourcentages ne donnent pas 100 %, car les répondants pouvaient fournir plus d'un motif pour ne pas avoir signalé l'incident. Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leurs sommes exactes ne correspondent pas aux totaux indiqués.

** Les nombres réels étaient trop peu élevés pour nous permettre d'établir, pour l'ensemble de la population, des estimations statistiquement fiables.

Graphique 8

Pourcentage des victimes n'ayant pas signalé l'incident par crainte de représailles



femmes ont dit ne pas se sentir en sécurité lorsqu'elles marchent seules dans leur propre quartier la nuit tombée (comparativement à 18 % des hommes), et, fait encore plus révélateur, 89 % des personnes âgées (hommes et femmes combinés) ont dit ne pas se sentir en sécurité le soir venu.

Il ne fait aucun doute que la peur d'une agression sexuelle occupe la majeure partie des craintes généralement exprimées par les femmes. Un bon 65 % de celles qui ont été victimes de telles voies de fait l'année précédente ont dit ne pas se sentir en sécurité lorsqu'elles marchent seules la nuit tombée, et 11 % ont affirmé ne pas se sentir en sécurité même pendant la journée. Bien que les taux des agressions sexuelles fussent relativement peu élevés comparativement aux autres infractions (à peu près 6 pour 1 000 femmes), la nature et les conséquence de cette infraction valent qu'on y accorde une attention particulière.

Graphique 9

Pourcentage des victimes n'ayant pas signalé l'incident par crainte de l'attitude de la police et des tribunaux à l'égard de ce type d'incident

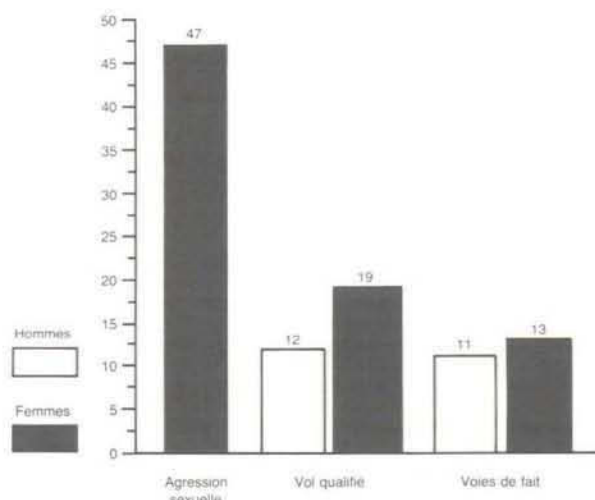


Tableau 8

Motifs invoqués pour ne pas avoir signalé des incidents à caractère personnel avec violence, selon le type d'incident et le sexe de la victime

	Agression sexuelle	Vol qualifié	Voies de fait
	%	%	%
Crainte de représailles			
Tous	33	10	11
Hommes	**	11	7
Femmes	35	10	21
Attitude de la police et des tribunaux à l'égard de ce type d'incident			
Tous	43	14	12
Hommes	**	12	11
Femmes	47	19	13
TOTAL des incidents	17 200	49 400	285 700
Incidents non signalés	11 000	27 000	185 000
% des incidents non signalés	62	55	66

** Les nombres réels étaient trop peu élevés pour nous permettre d'établir, pour l'ensemble de la population, des estimations statistiquement fiables.

Aide aux victimes d'actes criminels

Nous commençons maintenant à mieux comprendre la fréquence et la répartition réelles de la criminalité au Canada, ce qui nous aidera à apaiser certaines de nos craintes les plus irréalistes et à concentrer nos efforts sur les besoins les plus pressants des victimes. Le Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain confirme les tendances générales relevées dans les statistiques de la police: la plupart des crimes sont commis contre les biens plutôt que contre la personne, et les crimes graves sont relativement rares.

Un grand nombre de crimes ne sont pas signalés, mais il s'agit le plus souvent de ceux que les victimes considèrent elles-mêmes comme peu importants. Néanmoins, un examen plus attentif de ce qu'éprouvent les victimes, nous révèle que les victimes de certains types de crimes et que certaines catégories de victimes sont plus vulnérables que d'autres. Toutes ces données permettent de conclure qu'un grand nombre de victimes directes, qui ont besoin d'aide et de services, n'entrent jamais en contact avec le système de justice pénale. Il ne fait aucun doute que plus de personnes signaleraient les incidents si les personnes chargées de leur cas leur témoignaient plus de délicatesse. Toutefois, une réforme du système de justice pénale **en soi** n'aidera pas ceux qui craignent un acte de vengeance ou des représailles de la part de l'infracteur ou qui cherchent à assurer leur sécurité ou celle de leurs enfants en protégeant les infracteurs qui sont également des pères et des maris. Ces questions seront traitées dans des rapports ultérieurs découlant du Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain.

Annexe 1

Définitions et limitations

Les huit catégories de crimes visées par le présent sondage sont: l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules motorisés, le vol de biens domestiques, le vol de biens personnels et le vandalisme. Ces infractions sont classées par ordre de gravité.

1. L'agression sexuelle comprend le viol, la tentative de viol, l'attentat à la pudeur et la tentative d'attentat à la pudeur, et est considérée comme l'infraction la plus grave.
2. Le vol qualifié survient lorsque l'infacteur prend quelque chose, muni d'une arme, ou lorsqu'il y a, en même temps, menace ou agression. On tient pour acquis que la présence d'une arme implique une menace. Cette catégorie d'infraction comprend également les tentatives de vol qualifié.
3. Les voies de fait impliquent la présence d'une arme ou encore une agression ou une menace. Ces incidents peuvent aller des menaces verbales formulées face à face aux agressions causant des blessures graves.
4. Une introduction par effraction se produit lorsque quelqu'un entre dans un logement sans en avoir le droit. "Sans en avoir le droit" établit une distinction, par exemple, entre quelqu'un qui travaille dans un logement avec la permission du propriétaire et y vole quelque chose, et quelqu'un qui pénètre illégalement dans le logement afin d'y prendre des biens. Dans ce dernier cas, il s'agirait d'introduction par effraction, tout comme une tentative d'introduction dans un logement s'il y a des signes de recours à la force ou si l'on sait comment la personne a tenté d'y pénétrer.
5. Le vol de véhicules motorisés comprend le vol ou la tentative de vol d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette ou d'un autre véhicule motorisé.
6. Le vol ou la tentative de vol de biens domestiques.
7. Le vol ou la tentative de vol d'argent ou d'autres biens personnels (qui ne sont pas des biens domestiques).
8. Il y a vandalisme lorsque des biens sont endommagés sans être volés.

Les incidents où il y a perpétration de plusieurs actes criminels différents ne figurent aux tableaux qu'une seule fois, suivant l'infraction la plus grave. Ainsi, s'il y a eu simultanément agression sexuelle, vol d'argent et vandalisme, l'incident sera classé dans ces tableaux comme une agression sexuelle. Un incident serait classé comme un acte de vandalisme (soit l'infraction la moins grave selon l'ordre de priorité) seulement si aucun crime estimé plus grave n'a été commis en même temps.

Le Bulletin **Sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain** est publié par le Groupe de la recherche et de la statistique et la Division des communications, Direction des programmes, ministère du Solliciteur général, avec l'autorisation de l'hon. Bob Kaplan, C.P., c.r., député, Solliciteur général du Canada. On peut l'obtenir gratuitement de la Division des communications, Direction des programmes, Solliciteur général Canada, 340 ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0P8.

N° de cat. JS 42-18/1-1983

ISBN 0-662-52807-7